



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 111 - JUILLET 2014**

# SOMMAIRE

## **Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision N °2014190-0007 - Décision n °2014-18 Portant délégation de signature du Directeur général par intérim - C. BENAVIDES .....	1
--	---

## **Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté N °2014197-0006 - Arrêté portant modification de l'arrêté n ° 2014158-0002 du 7 juin 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris .....	3
---	---

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté N °2014196-0006 - Arrêté du 15 juillet 2014 portant délégation de signature à Madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de l'académie de Créteil .....	8
---	---





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2014190-0007**

**signé par  
Autres signataires**

**le 09 Juillet 2014**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision n °2014-18 Portant délégation de  
signature du Directeur général par intérim - C.  
BENAVIDES

## Décision n° 2014-18

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

---

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu l'empêchement du Directeur général de l'Etablissement, M. Gilles BOUVELOT, en congés du 4 au 22 août 2014.

#### Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BENAVIDES, Secrétaire Général, ordonnateur délégué du Directeur Général, à l'effet de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France durant la période du 4 au 22 août 2014.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du lundi 4 août 2014.

Fait à Paris,  
Le 9 juillet 2014

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014197-0006**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 16 Juillet 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté portant modification de l'arrêté n °  
2014158-0002 du 7 juin 2014 portant  
délégation de signature à Monsieur Laurent  
FISCUS, préfet, secrétaire général pour les  
affaires régionales de la préfecture de la région  
d'Ile- de- France, préfecture de Paris



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2014158-0002 du 7 juin 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 24 octobre 2011 portant nomination de Monsieur Bao NGUYEN-HUY, ingénieur en chef de l'armement, en tant que délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011,
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2012 renouvelant la nomination de Madame Marie-José CIGAN, directrice de préfecture, dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- VU l'arrêté ministériel du 7 juin 2013 portant nomination de Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration de première classe, en tant qu'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 20 août 2013 portant nomination de Monsieur Olivier BAOUR, délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité de la région Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

- VU** l'arrêté ministériel du 13 mai 2014 portant nomination de Madame Julie VALLE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, en tant que chargée de mission à temps plein auprès du préfet de la région Ile-de-France, au secrétariat général pour les affaires régionales, pour une durée de trois ans, à compter du 15 mai 2014, pour exercer la fonction de directrice de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juin 2014 portant mutation de Madame Nathalie LENSKI, attachée principale d'administration de l'Etat, à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, pour exercer la fonction d'adjointe à la directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014158-0002 du 7 juin 2014 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU** la décision d'affectation n° 2010-67 du 15 novembre 2010 concernant les agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,
- VU** la convention de mise à disposition de Madame Anne PUECH, ingénieur chercheur, auprès de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour exercer les fonctions d'adjointe au délégué régional à la recherche et à la technologie d'Ile-de-France, en date du 8 février 2013,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2014158-0002 du 7 juin 2014 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, délégation de signature est donnée à Madame Marie-José CIGAN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer :*

- *tous documents relevant de la compétence et des attributions de la direction des services administratifs et toutes correspondances courantes ne comportant pas de décision,*
- *tous actes relevant de l'ordonnateur secondaire au niveau régional.*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-José CIGAN, la même délégation est accordée à Madame Nathalie LENSKI, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la directrice des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. »*



## Article 2

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 2014158-0002 du 7 juin 2014 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Laurent FISCUS et Paul-Emmanuel GRIMONPREZ et de Mesdames Marie-José CIGAN et Nathalie LENSKI, délégation de signature est accordée à :*

*1) Madame Cécile SENTIS, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la coordination des politiques publiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :*

- toutes notes et correspondances administratives courantes,*
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du budget opérationnel régional des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », « Intégration et accès à la nationalité française » et « Immigration et asile ».*

*Il est également accordé à Madame Cécile SENTIS délégation pour viser tout acte de dépense pour lequel un visa préalable du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a été prévu, dans le cadre des délégations de signature accordées aux chefs des services déconcentrés régionaux et tout acte de dépense relevant du programme « Egalité entre les hommes et les femmes ».*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile SENTIS, la même délégation est accordée à Monsieur Jean-Philippe NASSARA, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de bureau.*

*2) Madame Laetitia FERRO, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des budgets opérationnels de programme régionaux de moyens, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :*

- toutes notes et correspondances administratives courantes,*
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des budgets opérationnels régionaux des programmes « Administration territoriale » et « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia FERRO, la même délégation est accordée à Madame Emilie REVEST, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau et à Monsieur Bruno RAYNAL, agent contractuel, adjoint au chef de bureau.*

*3) Madame Rose-Marie LY VAN TU, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires européennes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :*

- toutes notes et correspondances administratives courantes,*
- tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion du Fonds Européen de Développement Régional.*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rose-Marie LY VAN TU, la même délégation est accordée à Madame Marie-Pierre LEPAON, attachée d'administration de l'Etat.*

*4) Monsieur Claude ORESTER, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires générales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions.*

*En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ORESTER, la même délégation est accordée à Madame Mathilde CARDON, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau.*

5) Monsieur Charles AMIOT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des commissions administratives paritaires régionales, à l'effet de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relevant de ses attributions. »

### Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **16 JUL. 2014**

  
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

**Jean DAUBIGNY**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014196-0006**

**signé par**  
**Recteur de l'académie de Créteil**

**le 15 Juillet 2014**

**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 15 juillet 2014 portant délégation de signature à Madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de l'académie de Créteil



Arrêté du 15 juillet 2014 portant délégation de signature à  
Madame Véronique FAURE, chef du service juridique,  
du rectorat de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation provisoire de signature est donnée à madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil, pour la période du 28 juillet au 14 août 2014, afin de signer les mémoires produits devant les juridictions pour les dossiers présentant un caractère d'urgence.

A la demande de la juridiction, ces mémoires pourront faire l'objet d'une signature postérieure pour confirmation par l'autorité compétente.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 15 juillet 2014

La rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE